

Parc éolien Val-Éo

Au-delà de Saint-Gédéon

MARC ST-HILAIRE

mst-hilaire@lequotidien.com

SAINT-GÉDÉON — Le projet de développement éolien Val-Éo risque de s'étendre au-delà des frontières de Saint-Gédéon, pour empiéter sur le territoire de trois autres municipalités du Lac-Saint-Jean.

Les maires de Saint-Bruno, d'Hébertville et d'Hébertville-Station ont en effet été rencontrés par les administrateurs de la coopérative. Selon le directeur général de Val-Éo, Patrick Côté, un programme gouvernemental permettrait au promoteur de réduire considérablement les risques financiers en espaçant d'un kilomètre et demi chacune des éoliennes. C'est dans cette optique qu'a été élaboré un nouveau scénario d'implantation.

Celui-ci sera présenté en détail à la population régionale le 4 juin prochain, dans le cadre d'une séance d'information organisée par Val-Éo. Présenté telle une soirée portes ouvertes, l'événement aura lieu dans le gymnase de l'école Saint-Antoine de Saint-Gédéon.

Sols instables

Selon des cartes disponibles à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, le secteur de Belle-Rivière, privilégié jusqu'ici, serait en grande partie composé de sols à prédominance argileuse. Selon des études réalisées au lendemain du déluge de 1996, certains périmètres ciblés seraient à risques.

Y a-t-il un lien entre cette information et la décision de revoir la configuration de l'éventuel parc éolien? Patrick

Côté affirme que non, précisant que l'hypothèse de s'étendre sur quatre municipalités est essentiellement due aux incitatifs provinciaux et fédéraux en matière d'énergie renouvelable.

« Il y a en effet une instabilité du terrain dans le secteur de Belle-Rivière, mais c'est connu depuis 2010. Ça n'a aucun rapport avec les modifications que nous envisageons. Chacune de nos éoliennes sera implantée à au moins 800 mètres des résidences privées, en plein milieu des terres agricoles », rappelle le directeur de Val-Éo.

Des invitations à la soirée du 4 juin ont été expédiées dans tous les foyers de Saint-Gédéon, de Saint-Bruno, d'Hébertville et d'Hébertville-Station. Les citoyens de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, localité limitrophe du projet, ont eux aussi reçu le dépliant de cette soirée portes ouvertes.

Les redevances promises aux municipalités d'accueil sont établies à quelque 100 000 \$ globalement.

Plus d'hélices

Outre l'expansion de son périmètre initial, Val-Éo prévoit augmenter le nombre d'éoliennes qui composeront son futur parc. Celles-ci passeront de huit à dix.

Le potentiel énergétique des installations demeurera néanmoins le même, soit 24 mégawatts. L'investissement total est quant à lui estimé à 70 M\$.

Conformément au contrat obtenu de la part d'Hydro-Québec en décembre 2010, le parc éolien de Val-Éo doit être en mesure de fournir ses premiers kilowatts dès décembre 2015. □

Piscine abandonnée à Chicoutimi

Une citoyenne dénonce le manque de sécurité

JULIEN RENAUD

julien.renaud@lequotidien.com

CHICOUTIMI — Une résidente de Chicoutimi s'indigne du laxisme de la ville, dans le dossier d'une piscine abandonnée, non clôturée, accessible et visible sur la rue Dubuc.

La piscine creusée de forme rectangulaire est située sur le terrain voisin au 269, rue Dubuc. La résidence a été démolie à la suite d'un incendie en juillet 2012. La piscine semble à l'abandon depuis les événements.

La citoyenne interpellée par l'accessibilité des lieux s'inquiète des risques de noyade pour les jeunes du secteur. « Je me promenais avec mon mari quand j'ai vu ça. J'étais sous le choc. J'ai donc appelé la Sécurité publique de Saguenay. C'était le 22 mai. On m'a promis de me rappeler, mais ça fait sept jours de ça. Attendent-ils qu'il y ait un jeune qui meure? » s'interroge-t-elle.

« De jeunes adolescents pourraient tomber dans la piscine la nuit ou encore des jeunes en jouant le jour. Il y a des ballons dans la piscine, ça pourrait les attirer. Aussi, l'eau est brune, alors il serait difficile de s'en rendre compte. Je fais mon devoir de citoyenne pour protéger les jeunes », précise la dame, qui préfère conserver l'anonymat.

Le Quotidien a constaté l'état des lieux : la piscine est visible de la rue et il n'y a pas de clôture pour en empêcher l'accès.

Le règlement municipal prévoit que les piscines d'une hauteur inférieure à 4 pieds doivent être clôturées. Dans ce cas précis, la piscine est à la hauteur du sol et il n'y a aucune clôture.

Joint par *Le Quotidien*, le directeur des communications de la Ville de Saguenay, Jeannot Allard, s'assurait de faire le suivi du dossier. Il semblait d'ailleurs surpris qu'une telle situation soit observée sur le territoire. □



Des ballons, des petites planches et des débris flottent sur les eaux brunies de la piscine abandonnée.

(Photo Rocket Lavoie)



Nouveaux
TARTARES
à découvrir

www.cafeduclocheralma.com

Venez profiter de notre **TERRASSE,**
MERVEILLEUSE vue sur la cascade

19 St-Joseph Sud
Alma

418-662-4801

3204501

Heures d'ouverture :

Dîner du lundi au vendredi de 11 h 30 à 14 h
Souper du mardi au samedi 16 h 30 à 21 h